



La lettre du réseau national des sports de nature

n° 97 mai 2014

Mobiliser les fonds structurels européens pour le développement des sports de nature

- > Alain SPADA, président de Départements & Régions Cyclables (DRC)
- > Mobilisez les fonds structurels pour soutenir vos projets !
- > Structuration de l'offre touristique des sports de nature en Corse-du-Sud
- > Brèves du réseau

Le point de vue de...

→ Alain SPADA Président de Départements & Régions Cyclables (DRC), conseiller général du Var

La période de négociation des fonds européens 2014-2020 s'achève et avec elle commence la programmation effective de ces financements. Le réseau des départements et régions cyclables s'est mobilisé pendant deux ans sur ce sujet. L'enjeu était de taille : garantir la possibilité de faire financer par l'Europe des projets de mobilité active et de tourisme durable de 2014 à 2020.

Les efforts fournis ont porté leurs fruits. Le lien entre Europe et vélo a fait son chemin en Europe et en France. L'État a inscrit le vélo dans l'accord de partenariat entre la France et la Commission européenne, et certaines régions se sont réappropriées les demandes des DRC... Les premiers échos indiquent que la plupart des financements disponibles pour l'itinérance douce seront à chercher dans le fonds de développement rural. Pour ce qui est du fonds de développement régional, il ne financera pas de projet d'infrastructures en France ou du moins pas directement. Des pistes seront à creuser du côté des programmes opérationnels interrégionaux selon des logiques de bassins, de massifs et de territoires qui font sens. Enfin, les projets de coopération transfrontalière et transnationale devraient pouvoir financer des grands projets, comme la programmation précédente en a vus, en fonction de l'espace géographique concerné.

Le plus gros du travail est devant nous. Maintenant que le cadre est posé (ou presque), les acteurs de terrains doivent s'approprier ces financements. Les enveloppes européennes ne sont souvent pas consommées intégralement. La faute aux priorités qui ne collent pas



aux réalités de terrain mais aussi au fait que les porteurs de projets ne viennent parfois pas frapper à la porte des services Europe des régions. Sur le premier point, des négociations à mi-parcours ont lieu pour réajuster les priorités. Dans 2 ou 3 ans, nous serons vigilants à réaffirmer les besoins de financements pour les projets de sport de nature et de vélo. Sur le second point, il conviendra de sensibiliser et d'informer les acteurs sur les financements auxquels ils peuvent prétendre. Ensuite, aux acteurs d'y aller.

Les projets européens semblent parfois compliqués et éloignés des porteurs de projets. C'est vrai qu'il n'est pas toujours simple de savoir vers qui se tourner pour les porteurs de projet. Mais des interlocuteurs existent et sont là pour les soutenir. Qui sont-ils ? Les régions avant tout, puisqu'elles sont maintenant les gestionnaires des fonds européens de développement régional (FEDER). D'autres acteurs peuvent également être de bon conseil : des chargés de mission Europe dans un Conseil général, ou bien une agence de développement, ou encore une direction régionale de l'agriculture pour le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER)...

Capter des financements européens n'est pas toujours compliqué. Certains acteurs et collectivités y parviennent très bien parce qu'ils savent à qui s'adresser. Et les adeptes des projets européens ont tendance à renouveler l'expérience plusieurs fois. À croire que le jeu en vaut vraiment la chandelle et que les projets européens sont une habitude à prendre.



➔ Mobilisez les fonds structurels pour soutenir vos projets !

Après deux années de mobilisation pour intégrer les sports de nature dans les documents cadres d'utilisation des Fonds Structurels Européens et d'Investissement (FESI) pour la période 2014-2020, l'année 2014 doit servir à sensibiliser les porteurs de projet à l'utilisation de ces fonds européens.

Le développement maîtrisé des sports de nature s'inscrit pleinement dans les axes de la stratégie Europe 2020. En effet, les loisirs sportifs participent à une croissance intelligente et équilibrée, car c'est un secteur compétitif qui ne peut être délocalisé. Ils contribuent à une croissance durable, car leur développement est lié à la prise en compte du changement climatique et de la conservation de la biodiversité. Cette dimension durable peut être renforcée par des actions éducatives spécifiques en faveur des jeunes publics. Enfin les loisirs sportifs génèrent une croissance inclusive, car ils créent de l'emploi dans les territoires et sont facteur de cohésion sociale, particulièrement entre les territoires ruraux.

55 millions d'euros sur les sports de nature pour la période 2007-2013

Lors de la précédente programmation, 520 projets relatifs aux sports de nature ont été financés par des fonds structurels européens à hauteur de 55,2 millions euros, soit 0,37 % des fonds européens (hors Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural, FEADER).

88 % des subventions viennent du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) dont 48,8 millions d'euros issus des programmes opérationnels régionaux et 10,4 millions d'euros des programmes opérationnels interrégionaux (massifs Alpes, Massif Central, bassins fluviaux Loire et Rhône). Le FEDER a financé des projets relatifs aux espaces, sites et itinéraires (61 %) : itinéraires de randonnée cycliste ou pédestre, plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (étude, aménagement, signalétique...) ; au développement local (stations sports de nature, stades d'eaux vives, stations nordiques et de ski alpin, agent de développement).

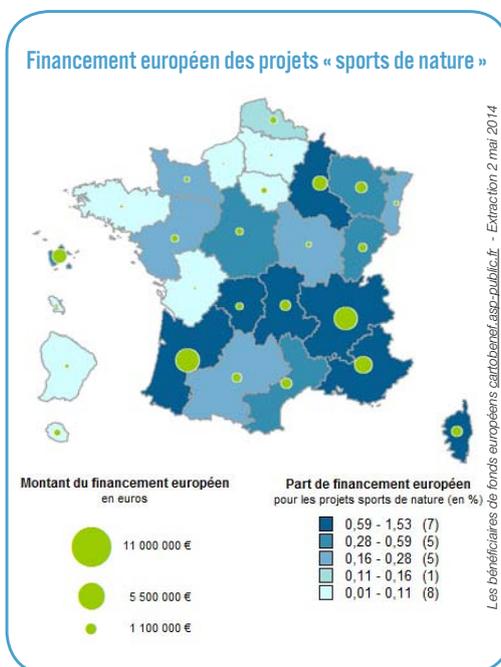
11,6 % des subventions viennent du Fonds Social Européen (FSE) soit 6,4 millions d'euros. Le FSE a financé principalement des formations de niveau IV (BPJEPS) et des projets d'aide à l'emploi (entretien des sentiers) et des projets éducatifs (stage de sports de nature).

Les sports de nature : un axe stratégique de développement pour les régions de montagne

En 2012, nous vous avons informé que le ministre en charge des Sports avait proposé « de flécher des crédits dans le domaine des sports de nature » dans l'accord de partenariat 2014-2020 de la France (cf. lettre n° 77). Dans le projet d'accord transmis à la Commission européenne en décembre 2013, les sports de nature sont identifiés comme un secteur économique por-

teur d'avenir dans les massifs de montagne ainsi que sur les littoraux français.

Cette prise en compte se retrouve aussi dans les programmes opérationnels des régions de montagne. Celui de la région Rhône-Alpes contient même un axe stratégique « Sports, tourisme et aménagements en montagne ».



Les Programmes Opérationnels Interrégionaux (POI) de massif financent des projets tels que les *Pôles nature*, les projets d'aménagements liés à l'itinérance (pédestre, VTT, cyclotourisme, équestre), la diversification économique des vallées, la formation et la pluriactivité. En zone de montagne, ces deux types de programmes opérationnels sont complémentaires.

Certaines régions rurales, telle que le Limousin, ont opté pour un domaine d'intervention « Projets transversaux d'initiative territoriale et d'envergure régionale en matière de développement des sports de nature » qui sera financé par le Plan de développement rural (FEADER) et le POI Massif Central pour « les stations sports de nature » et les espaces, sites et itinéraires.

Quel financement pour votre projet ?

Pour la période 2014-2020, les FESI sont mis au service de la stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive. Chaque région a rédigé son programme opérationnel (FEDER/FSE), son plan de dévelop-

pement rural (FEADER) pour flécher ces fonds européens dans les territoires et travaille sur les coopérations territoriales européennes.

Pour optimiser vos chances de financement et identifier les pistes les plus pertinentes, il faut prendre contact avec votre conseil régional.

Quelques éléments de compréhension

Le FEDER vise à améliorer l'attractivité des territoires en développant leur accessibilité et en favorisant le développement durable. Il contribue à renforcer la cohésion économique, sociale et territoriale. Il peut être utilisé pour financer en particulier des équipements et les infrastructures à petite échelle qui concourent au développement du potentiel endogène du territoire ou qui participent aux services sociaux d'intérêt général dont le sport fait partie.

Le FSE aide les actions innovantes pour faciliter l'accès à l'emploi et pour améliorer la formation des citoyens tout au long de leur vie. Il peut être utilisé pour de l'aide à l'emploi et des projets éducatifs, en particulier dans des actions relatives au vieillissement actif et sur le rôle social de nos activités.

Le FEADER comprend un volet relatif au développement territorial équilibré des zones rurales. Les projets de développement des sports de nature s'inscrivent clairement dans la priorité 6 « Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique ».

De nouveaux outils financiers, au service du développement territorial intégré, vont être mis en œuvre : *Développement local mené par les acteurs locaux* et *Investissement territorial intégré*. Ils ont l'avantage de permettre d'utiliser plusieurs fonds sur un même projet, une opportunité pour financer une politique territoriale intégrant les sports de nature.

Un prochain Point sur... sera consacré aux coopérations territoriales européennes - transfrontalière, transnationale et interrégionale - qui constituent une autre voie pour vos projets.

Pour en savoir plus :

>> Programmation et financement de projets « sports de nature » Formation, sept. 2014 www.sportsdenature.gouv.fr

>> Concertation sur les fonds structurels européens 2014-2020 www.partenariat20142020.fr

>> L'Europe s'engage en France - www.europe-en-france.gouv.fr

>> david.rontet@jeunesse-sports.gouv.fr

➔ L'expérience du mois : Structuration de l'offre touristique des sports de nature en Corse-du-Sud

Structure porteuse du projet : Conseil général de Corse-du-Sud

Enjeu : Développement de la pratique sportive de nature

Échelle territoriale : Départementale

Résumé : Mettre en avant la pleine nature comme atout touristique majeur du territoire constitue l'un des volets du Plan de Développement durable des sports de nature sur le territoire du département de la Corse du Sud. Cette stratégie globale s'appuie notamment sur le Plan Départemental des Espaces Sites et Itinéraires (PDESI) et sur le Plan Départemental des Itinéraires et Promenades et de Randonnées (PDIPR).

Le projet a été élaboré afin d'atteindre les objectifs suivants :

- > Mise en valeur du patrimoine naturel et culturel en lien avec les sports de nature ;
- > Harmonisation et cohérence sur l'ensemble du territoire départemental ;
- > Partenariat et concertation entre les différents acteurs (Parc Naturel Régional de Corse,

Agence Touristique de Corse, Offices de tourisme, Intercommunalités...);

> Promotion la plus large possible basée notamment sur les nouvelles technologies à l'attention des visiteurs ;

> Orientation des visiteurs vers l'intérieur du territoire départemental ;

> Soutien à l'économie locale ;

> Intégration de la signalétique aux paysages.

Pour financer ce projet de plus de 4 millions d'euros, le conseil général a obtenu 50 % de financements par le programme opérationnel du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).

>> Cliquez ici pour voir le descriptif complet de l'expérience

*European Network of Outdoor Sports

ENOS* Experiences
Consulter / Partager

Découvrez d'autres expériences

www.sportsdenature.gouv.fr



➔ Témoignage

Tony PERALDI, directeur général adjoint en charge de l'aménagement et du développement des territoires

« Le portage départemental doit être le fruit d'une volonté politique forte de revitalisation du milieu rural, où les sports de nature tiennent une place essentielle »

Votre projet de structuration de l'offre touristique de sports de nature contient un volet sur la signalétique conséquent. En quoi consiste-t-il et quel est l'objectif recherché ?

L'objectif de ce volet consiste à améliorer la lisibilité touristique pour faire connaître les atouts du département en matière de pleine nature et permettre une diffusion de la clientèle sur l'ensemble du territoire départemental.

Le département souhaite créer un maillage solide entre l'offre « sports nature » et la découverte patrimoniale et culturelle du territoire, afin de disposer de produits touristiques modulables « clés en main ».

Pour y parvenir le département met en place une signalétique commune sur l'ensemble du territoire en tenant compte des spécificités locales, au travers de différents types de mobiliers : des triptyques au niveau de chaque commune avec une mise en avant des aspects patrimonial, historique, culturel ainsi que du réseau de sentiers existants ; la mise en valeur d'espaces ou sites remarquables sur les chemins ou au niveau des communes ; des tables d'orientation sur des points de vue remarquables ; des espaces d'interprétation permettant la mise en avant de thématiques avec une information pédagogique et ludique à destination des enfants et du public

handicapé ; une signalétique directionnelle tout au long des sentiers.

Vous avez obtenu un financement de 2 millions d'euros via le FEDER. Comment avez-vous identifié cette possibilité de financement ?

Le programme opérationnel FEDER régional 2007-2013 a fait l'objet d'une modification en 2012 qui a rendu éligible sous certaines conditions (développement durable, emploi, tourisme rural, maintien des populations) le financement de projets concourant à l'aménagement du patrimoine naturel et culturel, au développement des services. À ce titre, a été admis à financer le Plan d'aménagement et de valorisation des itinéraires de randonnée et sports de nature pour un montant de subvention FEDER de 2 085 556 euros soit 4 171 139 euros d'opération éligible.

Ce sont en général les intercommunalités qui sollicitent le FEDER pour financer ce type de projet. Pourquoi avez-vous fait le choix d'un portage départemental, le conseillez-vous aux autres conseils généraux pour leurs plans départementaux (PDIPR et PDESI) ?

Le portage du projet par le département résulte de sa volonté de faire du développement maîtrisé des sports de nature une composante es-

sentielle de ses politiques d'aménagement et de développement des territoires.

Dans un département rural, composé de petites communes, ayant de faibles ressources dans lequel la mise en place des intercommunalités est récente, il était naturel que le département acteur des solidarités territoriales et garant de la cohésion sociale joue un rôle moteur dans la conception et la mise en œuvre d'un plan territorial cohérent de développement durable des sports de nature. Ce plan constitue le prolongement naturel de l'implication du département depuis plusieurs années dans la création et l'entretien de 1 600 km de sentiers de randonnée par 70 agents de protection de l'environnement. Le portage départemental doit être le fruit d'une volonté politique forte de revitalisation du milieu rural, où les sports de nature tiennent une place essentielle.

Quel rôle joue la Commission Départementale Espaces Sites et Itinéraires (CDESI) dans le suivi de ce projet ?

La CDESI a émis un avis favorable sur ce projet d'aménagement et de valorisation qui a permis de définir les orientations des commissions thématiques et groupes de travail.



Actus

Schéma régional des loisirs et sports de nature de Picardie : l'aventure continue !

Le premier schéma régional des loisirs et sports de nature en France a été reconduit. Les cinq pilotes de ce projet (DRJSCS, DIRECCTE, le Conseil régional de Picardie, le CRT et le CROS de Picardie) se sont clairement prononcés pour son renouvellement. L'objectif final reste le même, développer de manière durable les loisirs et sports de nature en Picardie. Ainsi le nouveau plan d'actions s'articulera autour des deux axes suivants : accompagner la création et la structuration de l'offre ; maintenir le cercle vertueux, partager et faire connaître la réussite.

picardie.franceolympique.com

L'Alsace à vélo

« L'Alsace doit être la première destination à vélo de France ! », annonce Alfred BECKER, vice-président du conseil général du Bas-Rhin et président du comité de pilotage de l'Alsace à vélo. Forts d'un bilan 2013 très encourageant, les acteurs de cette démarche collective ont prévu de nombreuses actions pour 2014, dont la sortie d'un outil phare : le site internet www.alsaceavelo.fr qui se veut être la première source d'information des touristes désirant parcourir l'Alsace à vélo. D'autres projets permettront d'améliorer l'offre alsacienne tel que le développement de boucles locales au départ des itinéraires « EuroVelo ».

www.departements-regions-cyclables.org

Vers un nouveau modèle de développement et de gestion des sites naturels d'escalade

La première édition des rencontres des sites naturels d'escalade s'est tenue le 9 mai dernier à Valence (Drôme). Les participants, ont discuté des résultats du récent audit des conventions signées par la FFME et de la qualité des équipements de ces sites conventionnés, du développement des commissions départementales des espaces, sites et itinéraires et de l'accidentologie. Les constats partagés et les échanges productifs de cette journée constituent les prémices d'un vaste chantier de rénovation.

www.ffme.fr

Nouvelle recrue au PRNSN

Frédéric TOMCZAK a rejoint notre équipe et nous avons le plaisir de lui souhaiter la bienvenue ! Sa mission : l'administration et l'animation des sites et outils en ligne du réseau des sports de nature. Ses qualités : une solide expérience dans la gestion de projet web, un sens de l'écoute et un esprit créatif développés. Nul doute que sa collaboration aux travaux du réseau sera fructueuse. Frédéric prend la suite d'Aurélié DUMAS, il est donc votre nouveau contact pour toute question liée aux outils en ligne. Aurélié actuellement en congés maternité mettra ensuite fin à son contrat avec le pôle ressources pour raison de mobilité géographique, nous lui souhaitons le meilleur !

Sport et santé en milieu rural : appel à projets 2014

La Fondation de France souhaite soutenir des actions qui permettent de faciliter l'accès à la pratique d'une activité physique régulière dans les zones rurales. Dans une logique « sport santé », il s'agit d'aider les personnes les plus vulnérables de ces territoires à pratiquer une activité physique qui serait bénéfique à la récupération et au maintien de leur santé. Ces projets devront se dérouler en milieu rural et concerner majoritairement les personnes qui y vivent, sans limitation d'âge. Ils devront offrir des solutions concrètes pour dépasser les obstacles à la pratique sportive en milieu rural. La date limite de réception des dossiers est le 4 juillet 2014. Pour en savoir davantage et participer, consulter le site de la Fondation.

www.fondationdefrance.org

OSV signe un partenariat avec MBF

Tout récemment, le cluster Outdoor Sports Valley a établi un partenariat avec Mountain Bikers Foundation, le centre de ressource national pour le développement d'un VTT durable. Aux vues des corrélations entre leurs objectifs et actions, différentes collaborations vont pouvoir être développées afin de favoriser la pratique du VTT, tout en respectant au mieux les lieux de pratique.

www.outdoorsportsvalley.org

Tous ambassadeurs de Suricate !

Logo, affiche, bannière sont à votre disposition pour promouvoir l'outil de signalement des problèmes rencontrés sur les sites de pratique.



Télécharger le kit de communication

www.sportsdenature.gov.fr

Juridique

➔ Normes relatives aux équipements de parapente, plongée et cyclisme

Avis concernant l'application de la directive 2001/95/CE relative à la sécurité générale des produits.

www.legifrance.gouv.fr

➔ Engins de plage et les conditions d'utilisation et d'approbation des embarcations mues par l'énergie humaine

Arrêté du 28 avril 2014 portant modification de l'arrêté du 23 novembre 1987 relatif à la sécurité des navires (division 240 du règlement annexé).

www.legifrance.gouv.fr

➔ Immatriculation des kayaks de mer

Arrêté du 28 avril 2014 modifiant l'arrêté du 8 avril 2009 relatif aux marques d'identification des navires de plaisance en mer.

www.legifrance.gouv.fr

➔ Reconnaissance des qualifications professionnelles

Note de service n° DS/C1/2014/116 du 15 avril 2014 relative au contenu et aux modalités d'organisation des mesures de compensation applicables aux ressortissants communautaires pour l'activité du surf.

circulaires.legifrance.gouv.fr

En kiosque

➔ Revue européenne de management du sport : appel à contributions

Sports de nature et tourisme sportif sur les littoraux. Quelles innovations dans l'offre touristique littorale et dans les modes de gouvernance ? Tel est le thème du numéro spécial de la Revue européenne de management du sport, à paraître au mois de décembre 2014. Pour en savoir davantage et prendre connaissance des modalités pratiques, consulter l'appel à contributions.

www.sportsdenature.gov.fr

➔ Itinérance branchée : une vraie alternative pour les Alpes de demain ?

La Grande Traversée des Alpes (GTA) a publié le compte rendu et un résumé en vidéo de leur 1^{re} journée technique consacrée au potentiel de développement du vélo à assistance électrique dans les Alpes. Quatre thèmes ont été abordés : le matériel, la qualification des itinéraires, les besoins des clientèles et la mise en marché, le tout illustré par des expériences de terrain. Opportunités et limites sont à découvrir sur le blog de la GTA.

blog-veille.gta-alpes.com

À venir

➔ Rencontres citoyennes de la montagne

13 et 14 juin 2014 - Argentière (Savoie)

www.appelpournosmontagnes.org

➔ Fête de la montagne

28 et 29 juin 2014 - Partout en France

www.fetedelamontagne.org

➔ Fête du nautisme

6 juillet 2014 - Partout en France

www.fetedunautisme.com

Proposez une actualité !

Abonnez-vous à la lettre

Formulaires disponibles rubrique « La Lettre »

www.sportsdenature.gov.fr